

Postulat visant à dégager des pistes pour faire aboutir les négociations avec les communes dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les écoles de musique

La commission des finances du Grand Conseil propose d'amender le budget 2009 de l'Etat de Vaud pour y réintroduire l'enveloppe de 1.5 million supplémentaire pour les écoles de musique votée par le Grand Conseil lors des débats portant sur le budget 2008. En outre, par la voie d'un postulat déposé le 18 novembre 2008, le groupe radical demande au Conseil d'Etat d'élaborer un montage juridique permettant une stabilisation de cette subvention, ceci dans l'attente de l'entrée en vigueur de la future loi sur les écoles de musique.

Les postulants constatent que cette enveloppe supplémentaire de 1.5 million a été conçue comme une béquille provisoire pour les écoles de musique et ne saurait en aucun cas être une alternative durable au projet de loi actuellement en cours d'élaboration. Or, l'avant-projet mis en consultation s'est heurté à un certain nombre de critiques de la part des communes, en particulier concernant la question du financement, ce qui retarde d'autant l'échéance prévue pour l'entrée en vigueur de la loi. Le projet de loi ne pourra selon toute vraisemblance pas être présenté au Grand Conseil en 2008, contrairement à ce qui avait été annoncé par le Conseil d'Etat en décembre 2007 dans son rapport intermédiaire au sujet de la motion Pidoux.

Les postulants souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que les négociations avec les communes sur le projet de loi soient poursuivies, voire intensifiées, et aboutissent au plus vite. Le présent postulat vise à donner des orientations et des pistes de réflexion à cette fin.

La première piste à explorer dans le cadre des négociations avec les communes est celle d'une augmentation de la part cantonale dans le financement. Selon le modèle proposé par l'avant-projet mis en consultation, la part mise à la charge des communes est nettement supérieure à la part cantonale. Il serait souhaitable que l'Etat fasse un geste d'apaisement envers les communes et consente à élever sa contribution au niveau de celle des communes. Une solution envisageable pourrait être une clé de répartition 1/3 à la charge de l'Etat, 1/3 à la charge des communes et 1/3 à la charge des parents (écolage), telle qu'elle se pratique dans d'autres cantons.

Le second point délicat au sujet de la contribution des communes est le mode de calcul de celle-ci. Le modèle proposé dans la variante 1 de l'avant-projet mis en consultation (contribution fixée en fonction du nombre d'habitants) représenterait une charge particulièrement importante pour les communes, en particulier pour les petites communes ne comptant que peu d'élèves suivant des cours de musique. Pour les négociations à venir, il est donc souhaitable d'abandonner le modèle 1 et de se concentrer sur un modèle de calcul combinant le nombre d'élèves et le nombre d'habitants (modèle 2). Ainsi, il serait possible de s'approcher du système pratiqué par exemple dans les communes de la Riviera, et qui donne entière satisfaction. Ceci ne représente toutefois qu'une piste de réflexion et les postulants ne souhaitent bien

entendu pas exclure toute autre solution que le Conseil d'Etat pourrait élaborer de concert avec les communes.

Hormis la problématique du financement, l'une des critiques principales ayant été formulée lors de la consultation concerne la rigidité du découpage territorial. Afin d'éviter une régionalisation administrative excessivement complexe, le Conseil d'Etat est ainsi invité à élaborer un système plus souple, voire à renoncer au principe de territorialité. Dans l'hypothèse de la variante 2 concernant le financement, l'abandon de ce principe devrait être accompagné de mesures financières compensatoires. Par exemple, les écoles pourraient procéder à des compensations financières entre elles en fonction du nombre d'élèves provenant d'autres régions.

Les postulants ont donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

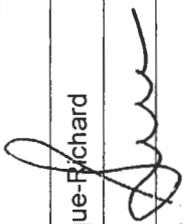
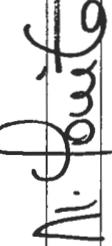
- de poursuivre, voire d'intensifier les négociations avec les communes afin de trouver un compromis au sujet des modalités de financement des écoles de musique.
- d'examiner la possibilité d'élever la participation cantonale au niveau de celle des communes.
- de construire pour la part des communes un modèle de financement mixte (modèle 2 de l'avant-projet, soit partie fixe par habitant, et partie variable selon nombre d'élèves) qui permette de soulager financièrement les petites communes n'ayant que très peu d'élèves suivant des cours dans les écoles de musique ou d'examiner tout autre modèle de financement allant dans le même sens.
- d'étudier l'opportunité d'abandonner le principe de territorialité et de prévoir des compensations financières entre écoles en fonction du nombre d'élèves provenant d'autres régions.

Nous souhaitons développer ce postulat en plénum et demandons le renvoi à une commission.

Raphaël Mahaim,
Echichens le 22 novembre 2008



Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André 	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier 
Apothéoz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne 	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier 
Bally Alexis 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena 	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard 	Décosterd Anne	Girardet Lucas 
Borloz Frédéric	Delacour André	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline 	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence 
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël 	Despot Fabienne	Gorrite Nuria 
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine 	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Doivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haurly Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre